

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2000

15 septembre 2007

SOMMAIRE

Arthur Déco, S.à r.l.	95993	Koudiat Mining Holding S.A.	95993
Bell Trask S.A.	95990	Landsmith Holding SAH	95954
BPA Advisory Company S.A.	95954	L.C. Buro'tic S.A.	95995
BPA S.A.	95988	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	95956
BTP World S.A.	95974	Liam Finance S.à r.l.	95980
Bureau d'Architectes Bopp S.A.	95988	Mareva S.A.	95977
C D I S.A.	95992	Notam S.A.	96000
Celite B.V.	95955	Pelican Media S.A.	95984
CEREP Investment West End S.à.r.l.	96000	PlanGraph S.à.r.l.	95984
Citadel Global Trading S.à r.l.	95955	Redwood Blocker	95956
Cristallin Invest S.A.	95977	Richet S.A. Gestion Immobilière	95973
Elite Investissements S.A.	95978	Royston Properties S. à r.l.	95977
Elite Investissements S.A.	95978	SBS Broadcasting S.à r.l.	95978
Elite Investissements S.A.	95978	SBS Broadcasting S.à r.l.	95975
Emmy NA S.à r.l.	95997	Société Immobilière du Fort Thüngen ...	95999
Energie Financement S.A.	95956	Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l.	95973
EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	95996	Stardon Investments S.à r.l.	95954
Eurofli	95995	Sunlight Energy S.A.	95990
European Logistics	95973	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	95980
Fabienne Belnou Créations S.à.r.l.	95996	Tarleton Real Estate S. à r. l.	95974
Ferlinco S. à r.l.	95990	Terri Development S.à r.l.	96000
Fimalac International	95988	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ...	95957
Gigaplex S.A.	95980	Torno S.A.H.	95996
Highland Worldwide S.A.	95997	Urca S.A.	95973
Imalpa Holding S.A.	95954	Voltaire Group S.A.	95973
Keir International S.A.	95994		
K.K.M. Société Civile Immobilière	95999		

Stardon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.499.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094100/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00840. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Imalpa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 32.818.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094101/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01095. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

BPA Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.078.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 juin 2007 à Luxembourg

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Juan Pablo Miquel Prats résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre, Xavier Mayol Gonzalez résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre et Santiago De Rossello Piera résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

- de réélire DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié conforme

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094264/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Landsmith Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 32.441.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 17 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J.-P. Frank.

Référence de publication: 2007094278/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Celite B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.454.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique de la Société, en date du 6 juillet 2007, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 2 avril 2007 de Monsieur Bruno Basilius Simeon Maria van Herpen, demeurant à 154, rue de l'Université, 75 007 Paris, France; de sa fonction de gérant de la Société et
- d'approuver la nomination avec effet au 6 juillet 2007 de Monsieur Paul Woodward demeurant à 96, rue Saint Dominique, 75007 Paris, France; en tant que gérant de la Société.

Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé de Monsieur Paul Woodward, de Monsieur Jean-Louis Cardini et de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour CELITE B.V.

S. Pauchot

Référence de publication: 2007094272/2134/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 375.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Associés de la Société du 13 juin 2007

En date du 13 juin 2007, le conseil de gérance de la société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de Monsieur Matthew B. Hinerfeld, de son mandat en tant que gérant de la société, avec effet au 13 juin 2007;

de nommer Madame Erica L. Tarpey, née le 9 avril 1971 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2636 N. Fairfield Avenue, Chicago, Illinois 60647 U.S.A., en tant que gérant de la société avec effet au 13 juin 2007 et à durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Steve Atkinson
- Monsieur J. O'Connor
- Madame Erica L. Tarpey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007094397/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Energie Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.466.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 21 mars 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007094389/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 2 juillet 2007

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des Administrateurs de 8 pour le porter à 9;
2. L'Assemblée nomme comme nouvel Administrateur

Monsieur Christian Sztajnkrzyer demeurant professionnellement au 16, rue de Hanovre, F-75078 Paris Cedex 02, avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Le mandat de Monsieur Christian Sztajnkrzyer prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094388/4685/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Redwood Blocker, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 123.786.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 juillet 2007 que:

LAYCA (MANAGEMENT) S.A., société anonyme, avec siège social 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 591194

a cédé:

500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société REDWOOD BLOCKER S.A R.L.

à la société FRANCISCO PARTNERS II (CAYMAN) L.P., ayant son siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Uglan House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre du Commerce des Iles Cayman sous le numéro MC-20086

Suite à ce transfert, les parts sociales de REDWOOD BLOCKER S.A.R.L. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
- FRANCISCO PARTNERS II (CAYMAN) L.P.	500
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.
REDWOOD BLOCKER S.A.R.L.
MERCURIA SERVICES
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007094425/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and seven, on the tenth of July
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, a société en commandite par actions, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on the 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003 under number 1054.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety-eight thousand eighty Euro ninety-one Cents (EUR 798,080.91) so as to bring it from its current amount of sixteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 16,873,649.09) down to sixteen million seventy-five thousand five hundred sixty-eight Euro eighteen Cents (EUR 16,075,568.18) by cancellation of seventy-nine million eight hundred eight thousand ninety-one (79,808,091) ordinary shares of Class B of the Company.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand eight hundred fifty-eight Euro eighteen Cents (EUR 26,858.18) so as to bring it from its current amount of sixteen million seventy-five thousand five hundred sixty-eight Euro eighteen Cents (EUR 16,075,568.18) down to sixteen million forty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 16,048,710.00) by cancellation of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred eighteen (2,685,818) ordinary shares of Class E of the Company.

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand four hundred sixty Euro ninety-one Cents (EUR 203,460.91) so as to bring it from its current amount of sixteen million forty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 16,048,710.00) down to fifteen million eight hundred forty-five thousand two hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 15,845,249.09) by cancellation of twenty million three hundred forty-six thousand ninety-one (20,346,091) ordinary shares of Class F of the Company.

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seven thousand thirty-seven Euro twenty-nine Cents (EUR 7,037.29) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred forty-five thousand two hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 15,845,249.09) down to fifteen million eight hundred thirty-eight thousand two hundred eleven Euro eighty Cents (EUR 15,838,211.80) by cancellation of seven hundred three thousand seven hundred twenty-nine (703,729) ordinary shares of Class G of the Company.

5. Decrease of the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred twenty-four Euro fifty-four Cents (EUR 3,624.54) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred thirty-eight thousand two hundred eleven Euro eighty Cents (EUR 15,838,211.80) down to fifteen million eight hundred thirty-four thousand

five hundred eighty-seven Euro twenty-six Cents (EUR 15,834,587.26) by cancellation of three hundred sixty-two thousand four hundred fifty-four (362,454) ordinary shares of Class K of the Company.

6. Decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand one hundred twenty-six Euro thirty-seven Cents (EUR 37,126.37) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred thirty-four thousand five hundred eighty-seven Euro twenty-six Cents (EUR 15,834,587.26) down to fifteen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred sixty Euro and eighty-nine Cents (EUR 15,797,460.89) by cancellation of three million seven hundred twelve thousand six hundred thirty-seven (3,712,637) ordinary shares of Class M of the Company.

7. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-one thousand nine hundred seventy-six Euro fifty-nine Cents (EUR 291,976.59) so as to bring it from its current amount of fifteen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred sixty Euro and eighty-nine Cents (EUR 15,797,460.89) down to fifteen million five hundred five thousand four hundred eighty-four Euro and thirty Cents (EUR 15,505,484.30) by cancellation of twenty-nine million one hundred ninety-seven thousand six hundred fifty-nine (29,197,659) ordinary shares of Class N of the Company.

8. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fourteen thousand four hundred sixty-four Euro fifty-five Cents (EUR 114,464.55) so as to bring it from its current amount of fifteen million five hundred five thousand four hundred eighty-four Euro and thirty Cents (EUR 15,505,484.30) to fifteen million six hundred nineteen thousand nine hundred forty-eight Euro eighty-five Cents (EUR 15,619,948.85) by issuance of eleven million four hundred forty-six thousand four hundred fifty-five (11,446,455) ordinary shares of Class L of the Company.

9. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred forty-three thousand six hundred ninety-two Euro seventy-three Cents (EUR 2,343,692.73) so as to bring it from its current amount of fifteen million six hundred nineteen thousand nine hundred forty-eight Euro eighty-five Cents (EUR 15,619,948.85) to seventeen million nine hundred sixty-three thousand six hundred forty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 17,963,641.58) by issuance of two hundred thirty-four million three hundred sixty-nine thousand two hundred seventy-three (234,369,273) ordinary shares of Class O of the Company.

10. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-eight thousand four hundred ten Euro (EUR 2,158,410.00) so as to bring it from its current amount of seventeen million nine hundred sixty-three thousand six hundred forty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 17,963,641.58) to twenty million one hundred twenty-two thousand fifty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 20,122,051.58) by issuance of two hundred fifteen million eight hundred forty-one thousand (215,841,000) ordinary shares of Class P of the Company.

11. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty-six thousand nine hundred forty Euro ninety-one Cents (EUR 1,446,940.91) so as to bring it from its current amount of twenty million one hundred twenty-two thousand fifty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 20,122,051.58) to twenty-one million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two Euro forty-nine Cents (EUR 21,568,992.49) by issuance of one hundred forty-four million six hundred ninety-four thousand ninety-one (144,694,091) ordinary shares of Class Q of the Company.

12. Distribution to the shareholders of an interim dividend in the total amount of one million two hundred fifty-two thousand five hundred sixty-three Euro (EUR 1,252,563.00).

13. Amendment of article 6 of the articles of incorporation.

14. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety-eight thousand eighty Euro ninety-one Cents (EUR 798,080.91) so as to bring it from its current amount of sixteen million eight hundred seventy-three thousand six hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 16,873,649.09) down to sixteen million seventy-five thousand five hundred sixty-eight Euro eighteen Cents (EUR 16,075,568.18) by cancellation of seventy-nine million eight hundred eight thousand ninety-one (79,808,091) ordinary shares of Class B of the Company. As a consequence of the above capital decrease by cancellation of seventy-nine million eight hundred eight thousand ninety-one (79,808,091) ordinary shares of Class B of the Company, the Company owes a total amount of four million eleven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 4,011,375.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for seven hundred ninety-eight thousand eighty Euro ninety-one Cents (EUR 798,080.91),
- from the legal reserve relating to Class B shares for seventy-nine thousand eight hundred eight Euro nine Cents (EUR 79,808.09),
- from the distributable reserve for three million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-six Euro (EUR 3,133,486.00).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of four million eleven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 4,011,375.00).

Second resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand eight hundred fifty-eight Euro eighteen Cents (EUR 26,858.18) so as to bring it from its current amount of sixteen million seventy-five thousand five hundred sixty-eight Euro eighteen Cents (EUR 16,075,568,18) down to sixteen million forty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 16,048,710.00) by cancellation of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred eighteen (2,685,818) ordinary shares of Class E of the Company. As a consequence of the above capital decrease by cancellation of two million six hundred eighty-five thousand eight hundred eighteen (2,685,818) ordinary shares of Class E of the Company, the Company owes a total amount of twelve million one hundred fourteen thousand nine hundred sixty-two Euro (EUR 12,114,962.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for twenty-six thousand eight hundred fifty-eight Euro eighteen Cents (EUR 26,858.18),
- from the legal reserve relating to Class E shares for two thousand six hundred eighty-five Euro eighty-one Cents (EUR 2,685.81),
- from the distributable reserve for twelve million eighty-five thousand four hundred eighteen Euro one Cent (EUR 12,085,418.01).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of twelve million one hundred fourteen thousand nine hundred sixty-two Euro (EUR 12,114,962.00).

Third resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand four hundred sixty Euro ninety-one Cents (EUR 203,460.91) so as to bring it from its current amount of sixteen million forty-eight thousand seven hundred ten Euro (EUR 16,048,710.00) down to fifteen million eight hundred forty-five thousand two hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 15,845,249.09) by cancellation of twenty million three hundred forty-six thousand ninety-one (20,346,091) ordinary shares of Class F of the Company. As a consequence of the above capital decrease by cancellation of twenty million three hundred forty-six thousand ninety-one (20,346,091) ordinary shares of Class F of the Company, the Company owes a total amount of seven hundred ninety thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 790,692.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for two hundred three thousand four hundred sixty Euro ninety-one Cents (EUR 203,460.91),
- from the legal reserve relating to Class F shares for twenty thousand three hundred forty-six Euro nine Cents (EUR 20,346.09),
- from the distributable reserve for five hundred sixty-six thousand eight hundred eighty-five Euro (EUR 566,885.00).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of seven hundred ninety thousand six hundred ninety-two Euro (EUR 790,692.00).

Fourth resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seven thousand thirty-seven Euro twenty-nine Cents (EUR 7,037.29) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred forty-five thousand two hundred forty-nine Euro nine Cents (EUR 15,845,249.09) down to fifteen million eight hundred thirty-eight thousand two hundred eleven Euro eighty Cents (EUR 15,838,211.80) by cancellation of seven hundred three thousand seven hundred twenty-nine (703,729) ordinary shares of Class G of the Company. As a consequence of the above capital decrease by cancellation of seven hundred three thousand seven hundred twenty-nine (703,729) ordinary shares of Class G of the Company, the Company owes a total amount of seven thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 7,741.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for seven thousand thirty-seven Euro twenty-nine Cents (EUR 7,037.29),
- from the legal reserve relating to Class G shares for seven hundred three Euro seventy-one Cents (EUR 703.71).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of seven thousand seven hundred forty-one Euro (EUR 7,741.00).

Fifth resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred twenty-four Euro fifty-four Cents (EUR 3,624.54) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred

thirty-eight thousand two hundred eleven Euro eighty Cents (EUR 15,838,211.80) down to fifteen million eight hundred thirty-four thousand five hundred eighty-seven Euro twenty-six Cents (EUR 15,834,587.26) by cancellation of three hundred sixty-two thousand four hundred fifty-four (362,454) ordinary shares of Class K of the Company.

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of three hundred sixty-two thousand four hundred fifty-four (362,454) ordinary shares of Class K of the Company, the Company owes a total amount of three thousand nine hundred eighty-seven Euro (EUR 3,987.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for three thousand six hundred twenty-four Euro fifty-four Cents (EUR 3,624.54),

- from the legal reserve relating to Class K shares for three hundred sixty-two Euro forty-six Cents (EUR 362.46).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of three thousand nine hundred eighty-seven Euro (EUR 3,987.00).

Sixth resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand one hundred twenty-six Euro thirty-seven Cents (EUR 37,126.37) so as to bring it from its current amount of fifteen million eight hundred thirty-four thousand five hundred eighty-seven Euro twenty-six Cents (EUR 15,834,587.26) down to fifteen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred sixty Euro eighty-nine Cents (EUR 15,797,460.89) by cancellation of three million seven hundred twelve thousand six hundred thirty-seven (3,712,637) ordinary shares of Class M of the Company.

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of three million seven hundred twelve thousand six hundred thirty-seven (3,712,637) ordinary shares of Class M of the Company, the Company owes a total amount of forty thousand eight hundred thirty-nine Euro (EUR 40,839.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for thirty-seven thousand one hundred twenty-six Euro thirty-seven Cents (EUR 37,126.37),

- from the legal reserve relating to Class M shares for three thousand seven hundred twelve Euro sixty-three Cents (EUR 3,712.63).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of forty thousand eight hundred thirty-nine Euro (EUR 40,839.00).

Seventh resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-one thousand nine hundred seventy-six Euro fifty-nine Cents (EUR 291,976.59) so as to bring it from its current amount of fifteen million seven hundred ninety-seven thousand four hundred sixty Euro eighty-nine Cents (EUR 15,797,460.89) down to fifteen million five hundred five thousand four hundred eighty-four Euro thirty Cents (EUR 15,505,484.30) by cancellation of twenty-nine million one hundred ninety-seven thousand six hundred fifty-nine (29,197,659) ordinary shares of Class N of the Company.

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of twenty-nine million one hundred ninety-seven thousand six hundred fifty-nine (29,197,659) ordinary shares of Class N of the Company, the Company owes a total amount of three hundred thirty-six thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 336,918.00) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for two hundred ninety-one thousand nine hundred seventy-six Euro fifty-nine Cents (EUR 291,976.59),

- from the legal reserve relating to Class N shares for twenty-nine thousand one hundred ninety-seven Euro sixty-six Cents (EUR 29,197.66),

- from the distributable reserve for fifteen thousand seven hundred forty-three Euro seventy-five Cents (EUR 15,743.75).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of three hundred thirty-six thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 336,918.00).

Pursuant to the above resolutions, the Company owes to its shareholders the total amount of seventeen million three hundred six thousand five hundred fourteen Euro (EUR 17,306,514.00).

Eighth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fourteen thousand four hundred sixty-four Euro fifty-five Cents (EUR 114,464.55) so as to bring it from its current amount of fifteen million five hundred five thousand four hundred eighty-four Euro thirty Cents (EUR 15,505,484.30) to fifteen million six hundred nineteen thousand nine hundred forty-eight Euro eighty-five Cents (EUR 15,619,948.85) by issuance of eleven million four hundred forty-six thousand four hundred fifty-five (11,446,455) ordinary shares of Class L of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of eleven million four hundred forty-six thousand four hundred fifty-five (11,446,455) ordinary shares of Class L of the Company, the shareholders owe a total amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred eleven Euro (EUR 125,911.00) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for one hundred fourteen thousand four hundred sixty-four Euro fifty-five Cents (EUR 114,464.55),
- to the legal reserve relating to Class L shares for eleven thousand four hundred forty-six Euro forty-five Cents (EUR 11,446.45).

Ninth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred forty-three thousand six hundred ninety-two Euro seventy-three Cents (EUR 2,343,692.73) so as to bring it from its current amount of fifteen million six hundred nineteen thousand nine hundred forty-eight Euro eighty-five Cents (EUR 15,619,948.85) to seventeen million nine hundred sixty-three thousand six hundred forty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 17,963,641.58) by issuance of two hundred thirty-four million three hundred sixty-nine thousand two hundred seventy-three (234,369,273) ordinary shares of Class O of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of two hundred thirty-four million three hundred sixty-nine thousand two hundred seventy-three (234,369,273) ordinary shares of Class O of the Company, the shareholders owe a total amount of two million five hundred seventy-eight thousand sixty-two Euro (EUR 2,578,062.00) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for two million three hundred forty-three thousand six hundred ninety-two Euro seventy-three Cents (EUR 2,343,692.73),
- to the legal reserve relating to Class O shares for two hundred thirty-four thousand three hundred sixty-nine Euro twenty-seven Cents (EUR 234,369.27).

Tenth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-eight thousand four hundred ten Euro (EUR 2,158,410.00) so as to bring it from its current amount of seventeen million nine hundred sixty-three thousand six hundred forty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 17,963,641.58) to twenty million one hundred twenty-two thousand fifty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 20,122,051.58) by issuance of two hundred fifteen million eight hundred forty-one thousand (215,841,000) ordinary shares of Class P of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of two hundred fifteen million eight hundred forty-one thousand (215,841,000) ordinary shares of Class P of the Company, the shareholders owe a total amount of two million three hundred seventy-four thousand two hundred fifty-one Euro (EUR 2,374,251.00) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for two million one hundred fifty-eight thousand four hundred ten Euro (EUR 2,158,410.00),
- to the legal reserve relating to Class P shares for two hundred fifteen thousand eight hundred forty-one Euro (EUR 215,841.00).

Eleventh resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty-six thousand nine hundred forty Euro ninety-one Cents (EUR 1,446,940.91) so as to bring it from its current amount of twenty million one hundred twenty-two thousand fifty-one Euro fifty-eight Cents (EUR 20,122,051.58) to twenty-one million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two Euro forty-nine Cents (EUR 21,568,992.49) by issuance of one hundred forty-four million six hundred ninety-four thousand ninety-one (144,694,091) ordinary shares of Class Q of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of one hundred forty-four million six hundred ninety-four thousand ninety-one (144,694,091) ordinary shares of Class Q of the Company, the shareholders owe a total amount of one million five hundred ninety-one thousand six hundred thirty-five Euro (EUR 1,591,635.00) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for one million four hundred forty-six thousand nine hundred forty Euro ninety-one Cents (EUR 1,446,940.91),
- to the legal reserve relating to Class Q shares for one hundred forty-four thousand six hundred ninety-four Euro nine Cents (EUR 144,694.09).

Subscription - Payment

There appear:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE, existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD, existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

CIC FINANCE, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France (CIC), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

ENAC VENTURES LLC, a company incorporated and existing under the laws of the United States of America having its registered office at c/o EURISTATES, INC., 667 Madison Avenue, New York NY 10021, U.S.A. (ENAC LLC), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

PARINVEST S.A.S., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris (PARINVEST), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated July 2007, attached hereto,

declare, through their proxyholder, to subscribe for the six hundred six million three hundred fifty thousand eight hundred nineteen (606,350,819) new shares resulting from above resolutions 8 to 11, and fully pay them up in the amount of six million six hundred sixty-nine thousand eight hundred fifty-nine Euro (EUR 6,669,859.00) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the receivable held towards the Company pursuant to the above resolutions 1 to 7 in the same amount, as follows:

Subscribers	Capital increase (EUR)	Number of shares issued	Allocation to the legal reserve (EUR)	Subscription value and corresponding conversion of the receivable (EUR)
Issue of 11,446,455 new shares of class L subscribed as follows:				
CIC	30,523.88	3,052,388	3,052.39	33,576.27
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HON- ORE	30,523.88	3,052,388	3,052.39	33,576.27
PARINVEST	22,510.60	2,251,060	2,251.06	24,761.66
ENAC LLC	382.31	38,231	38.23	420.54
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	22,892.91	2,289,291	2,289.29	25,182.20
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	7,630.97	763,097	763.09	8,394.06
Total	114,464.55	11,446,455	11,446.45	125,911.00
Issue of 234,369,273 new shares of class O subscribed as follows:				
CIC	624,984.73	62,498,473	62,498.47	687,483.20
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HON- ORE	624,984.73	62,498,473	62,498.47	687,483.20
PARINVEST	460,910.61	46,091,061	46,091.06	507,001.67
ENAC LLC	7,827.93	782,793	782.79	8,610.72
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	468,738.55	46,873,855	46,873.86	515,612.41
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	156,246.18	15,624,618	15,624.62	171,870.80
Total	2,343,692.73	234,369,273	234,369.27	2,578,062.00
Issue of 215,841,000 new shares of class P subscribed as follows:				
CIC	575,576.00	57,557,600	57,557.60	633,133.60
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HON- ORE	575,576.00	57,557,600	57,557.60	633,133.60
PARINVEST	424,472.91	42,447,291	42,447.29	466,920.20
ENAC LLC	7,209.09	720,909	720.91	7,930.00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	431,682.00	43,168,200	43,168.20	474,850.20
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	143,894.00	14,389,400	14,389.40	158,283.40
Total	2,158,410.00	215,841,000	215,841.00	2,374,251.00
Issue of 144,694,091 new shares of class Q subscribed as follows:				
CIC	385,850.91	38,585,091	38,585.09	424,436.00
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HON- ORE	385,850.91	38,585,091	38,585.09	424,436.00
PARINVEST	284,555.40	28,455,540	28,455.54	313,010.94
ENAC LLC	4,832.78	483,278	483.28	5,316.06

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE				
S.A.	289,388.18	28,938,818	28,938.82	318,327.00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD				
.....	96,462.73	9,646,273	9,646.27	106,109.00
Total	1,446,940.91	144,694,091	144,694.09	1,591,635.00
Total	6,063,508.19	606,350,819	606,350.81	6,669,859.00

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivable was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind dated July 6, 2007, and which conclusion is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above.»

Jean-Bernard Zeimet, réviseurs d'entreprises.

The said report, after having been signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Twelfth resolution

The general meeting establishes that it has taken due note of the General Partner's proposal to decide (unanimously) the payment to the Company's shareholders of an interim dividend based on the accounting statement as at June 20, 2007, and resolves to distribute to the shareholders and authorizes the General Partner to pay an interim dividend in the total amount of one million two hundred fifty-two thousand five hundred sixty-three Euro (EUR 1,252,563.00) pro rata to their shareholding, as follows:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	250,512.60 EUR
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	83,504.20 EUR
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE	334,016.80 EUR
CIC FINANCE	334,016.80 EUR
ENAC VENTURES LLC	4,183.56 EUR
PARINVEST S.A.S.	246,329.04 EUR

Evidence of the value and existence of a profit distributable as interim dividend was given to the notary by providing an original copy of the auditor's report on an interim dividend dated July 6, 2007, and which conclusion is the following:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Company does not have distributable amounts which exceed the proposed interim dividend.

We have also satisfied ourselves that the other conditions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, are complied with:

- The statutes authorize the General Partner to pay interim dividends;
- The financial statements are prepared less than two months before the decision of the General Partner to distribute an interim dividend, subject to that decision to be taken before August 20, 2007.»

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'entreprises

The said report, after having been signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Thirteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

« **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of twenty-one million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two Euro and forty-nine Cents (EUR 21,568,992.49) consisting of nine hundred fifty-six thousand five hundred forty-five (956,545) ordinary Class F Shares, two hundred twenty-five million five hundred fifty-five thousand five hundred forty-five (225,555,545) ordinary Class G Shares, one hundred fifty-seven million one hundred sixty-one thousand two hundred seventy-three (157,161,273) ordinary Class H Shares, two hundred forty-three million eight hundred fifteen thousand six hundred thirty-six (243,815,636) ordinary Class I Shares, two hundred thirty-five million eight hundred fifty-nine thousand seven hundred twenty-six (235,859,726) ordinary Class J Shares, one hundred ninety-one million nine hundred fifty-nine thousand two hundred seventy-three (191,959,273) ordinary Class K Shares, two hundred sixteen million nine hundred seventy-five thousand ninety-one (216,975,091) ordinary Class L Shares, one hundred forty-seven million two hundred twenty-two thousand seven hundred twenty-seven (147,222,727) ordinary Class M Shares, one hundred forty-two million four hundred eighty-nine thousand sixty-eight (142,489,068) ordinary Class N Shares, two hundred thirty-four million three hundred sixty-nine thousand two hundred seventy-three (234,369,273) ordinary Class O Shares, two hundred fifteen million eight hundred forty-one thousand (215,841,000) ordinary Class P Shares, one hundred forty-four million six hundred ninety-four thousand ninety-one (144,694,091) ordinary Class Q Shares and one (1) management Share (the «Management Share») in registered form without par value.

The ordinary Class F Shares, the ordinary Class G Shares, the ordinary Class H Shares, the ordinary Class I Shares, the ordinary Class J Shares, the ordinary Class K Shares, the ordinary Class L Shares, the ordinary Class M Shares, the ordinary Class N Shares, the ordinary Class O Shares, the ordinary Class P Shares and the ordinary Class Q Shares, together with the ordinary shares of other Classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at one billion Euro (EUR 1,000,000,000.-) consisting of one hundred billion (100,000,000,000) Ordinary Shares in registered form without nominal value. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of directors is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the Manager of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and under the conditions as provided for in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company. The redemption of the Ordinary Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds including the share premium account) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The Ordinary Shares that have been redeemed shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. The above-mentioned reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares (the «Redemption Price») is calculated by the Manager or by such person appointed by the Manager on the basis of the net asset value of the Company. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair marked value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business. The fair market value of the Company's assets may be further defined in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date. The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

After, as before this capital reduction/increase operation, the same asset is submitted to company's risks, and the company's property is not increased, what cannot cause a tax duty perception because of new contributions.

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at seventy-three thousand Euro (EUR 73,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, une société en commandite par actions ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, juriste, à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégoire Fraisse, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingts Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 798.080,91) pour l'amener de son montant actuel de seize millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 16.873.649,09) à seize millions soixante-quinze mille cinq cent soixante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 16.075.568,18) par annulation de soixante-dix-neuf millions huit cent huit mille quatre-vingt-onze (79.808.091) actions ordinaires de Catégorie B de la Société.

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de vingt-six mille huit cent cinquante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 26.858,18) pour l'amener de son montant actuel de seize millions soixante-quinze mille cinq cent soixante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 16.075.568,18) à seize millions quarante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 16.048.710,00) par annulation de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix-huit (2.685.818) actions ordinaires de Catégorie E de la Société.

3. Réduction du capital de la Société d'un montant de deux cent trois mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 203.460,91) pour l'amener de son montant actuel de seize millions quarante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 16.048.710,00) à quinze millions huit cent quarante-cinq mille deux cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 15.845.249,09) par annulation de vingt millions trois cent quarante-six mille quatre-vingt-onze (20.346.091) actions ordinaires de Catégorie F de la Société.

4. Réduction du capital de la Société d'un montant de sept mille trente-sept Euros vingt-neuf Cents (EUR 7.037,29) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent quarante-cinq mille deux cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 15.845.249,09) à quinze millions huit cent trente-huit mille deux cent onze Euros quatre-vingts Cents (EUR 15.838.211,80) par annulation de sept cent trois mille sept cent vingt-neuf (703.729) actions ordinaires de Catégorie G de la Société.

5. Réduction du capital de la Société d'un montant de trois mille six cent vingt-quatre Euros cinquante-quatre Cents (EUR 3.624,54) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent trente-huit mille deux cent onze Euros quatre-vingts Cents (EUR 15.838.211,80) à quinze millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept Euros vingt-six Cents (EUR 15.834.587,26) par annulation de trois cent soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (362.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société.

6. Réduction du capital de la Société d'un montant de trente-sept mille cent vingt-six Euros trente-sept Cents (EUR 37.126,37) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept Euros vingt-six Cents (EUR 15.834.587,26) à quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-neuf Cents (EUR 15.797.460,89) par annulation de trois millions sept cent douze mille six cent trente-sept (3.712.637) actions ordinaires de Catégorie M de la Société.

7. Réduction du capital de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-seize Euros cinquante-neuf Cents (EUR 291.976,59) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-neuf Cents (EUR 15.797.460,89) à quinze millions cinq cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros trente Cents (EUR 15.505.484,30) par annulation de vingt-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-neuf (29.197.659) actions ordinaires de Catégorie N de la Société.

8. Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent quatorze mille quatre cent soixante-quatre Euros cinquante-cinq Cents (EUR 114.464,55) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions cinq cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros trente Cents (EUR 15.505.484,30) à quinze millions six cent dix-neuf mille neuf cent quarante-huit Euros quatre-vingt-cinq Cents (EUR 15.619.948,85) par émission de onze millions quatre cent quarante-six mille quatre cent cinquante-cinq (11.446.455) actions ordinaires de Catégorie L de la Société.

9. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux millions trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze Euros soixante-treize Cents (EUR 2.343.692,73) pour l'amener de son montant actuel de quinze millions six cent dix-neuf mille neuf cent quarante-huit Euros quatre-vingt-cinq Cents (EUR 15.619.948,85) à dix-sept millions neuf

cent soixante-trois mille six cent quarante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 17.963.641,58) par émission de deux cent trente-quatre millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante-treize (234.369.273) actions ordinaires de Catégorie O de la Société.

10. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-huit mille quatre cent dix Euros (EUR 2.158.410,00) pour l'amener de son montant actuel de dix-sept millions neuf cent soixante-trois mille six cent quarante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 17.963.641,58) à vingt millions cent vingt-deux mille cinquante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 20.122.051,58) par émission de deux cent quinze millions huit cent quarante et un mille (215.841.000) actions ordinaires de Catégorie P de la Société.

11. Augmentation du capital de la Société d'un montant de un million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 1.446.940,91) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions cent vingt-deux mille cinquante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 20.122.051,58) à vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros quarante-neuf Cents (EUR 21.568.992,49) par émission de cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-onze (144.694.091) actions ordinaires de Catégorie Q de la Société.

12. Distribution aux actionnaires d'un dividende intérimaire d'un montant total d'un million deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-trois Euros (EUR 1.252.563,-).

13. Modification de l'article 6 des statuts.

14. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingts Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 798.080,91) afin de l'amener de son montant actuel de seize millions huit cent soixante-treize mille six cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 16.873.649,09) à seize millions soixante-quinze mille cinq cent soixante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 16.075.568,18) par annulation de soixante-dix-neuf millions huit cent huit mille quatre-vingt-onze (79.808.091) actions ordinaires de Catégorie B de la Société.

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de soixante-dix-neuf millions huit cent huit mille quatre-vingt-onze (79.808.091) actions ordinaires de Catégorie B de la Société, la Société doit un montant total de quatre millions onze mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 4.011.375,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingts Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 798.080,91),

- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie B pour un montant de soixante-dix-neuf mille huit cent huit Euros neuf Cents (EUR 79.808,09),

- du compte de réserve distribuable pour un montant de trois millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 3.133.486,00).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de quatre millions onze mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 4.011.375,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de vingt-six mille huit cent cinquante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 26.858,18) afin de l'amener de son montant actuel de seize millions soixante-quinze mille cinq cent soixante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 16.075.568,18) à seize millions quarante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 16.048.710,00) par annulation de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix-huit (2.685.818) actions ordinaires de Catégorie E de la Société.

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent dix-huit (2.685.818) actions ordinaires de Catégorie E de la Société, la Société doit un montant total de douze millions cent quatorze mille neuf cent soixante-deux Euros (EUR 12.114.962,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de vingt-six mille huit cent cinquante-huit Euros dix-huit Cents (EUR 26.858,18),

- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie E pour un montant de deux mille six cent quatre-vingt-cinq Euros quatre-vingt-un Cents (EUR 2.685,81),
- du compte de réserve distribuable pour un montant de douze millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix-huit Euros un Cent (EUR 12.085.418,01).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de douze millions cent quatorze mille neuf cent soixante-deux Euros (EUR 12.114.962,00).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de deux cent trois mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 203.460,91) afin de l'amener de son montant actuel de seize millions quarante-huit mille sept cent dix Euros (EUR 16.048.710,00) à quinze millions huit cent quarante-cinq mille deux cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 15.845.249,09) par annulation de vingt millions trois cent quarante-six mille quatre-vingt-onze (20.346.091) actions ordinaires de Catégorie F de la Société. En conséquence de cette réduction de capital par annulation de vingt millions trois cent quarante-six mille quatre-vingt-onze (20.346.091) actions ordinaires de Catégorie F de la Société, la Société doit un montant total de sept cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 790.692,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de deux cent trois mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 203.460,91),
- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie F pour un montant de vingt mille trois cent quarante-six Euro neuf Cents (EUR 20.346,09),
- du compte de réserve distribuable pour un montant de cinq cent soixante-six mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 566.885,00).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de sept cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 790.692,00).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de sept mille trente-sept Euros vingt-neuf Cents (EUR 7.037,29) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent quarante-cinq mille deux cent quarante-neuf Euros neuf Cents (EUR 15.845.249,09) à quinze millions huit cent trente-huit mille deux cent onze Euros quatre-vingts Cents (EUR 15.838.211,80) par annulation de sept cent trois mille sept cent vingt-neuf (703.729) actions ordinaires de Catégorie G de la Société.

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de sept cent trois mille sept cent vingt-neuf (703.729) actions ordinaires de Catégorie G de la Société, la Société doit un montant total de sept mille sept cent quarante et un Euros (EUR 7.741,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de sept mille trente-sept Euros vingt-neuf cents (EUR 7.037,29),
- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie G pour un montant de sept cent trois Euros soixante et onze Cents (EUR 703,71).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de sept mille sept cent quarante et un Euros (EUR 7.741,00).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de trois mille six cent vingt-quatre Euros cinquante-quatre Cents (EUR 3.624,54) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent trente-huit mille deux cent onze Euros quatre-vingts Cents (EUR 15.838.211,80) à quinze millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept Euros vingt-six Cents (EUR 15.834.587,26) par annulation de trois cent soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (362.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société. En conséquence de cette réduction de capital par annulation de trois cent soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre (362.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société, la Société doit un montant total de trois mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 3.987,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de trois mille six cent vingt-quatre Euros cinquante-quatre Cents (EUR 3.624,54),
- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie K pour un montant de trois cent soixante-deux Euros quarante-six Cents (EUR 362,46).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de trois mille neuf cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 3.987,00).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de trente-sept mille cent vingt-six Euros trente-sept Cents (EUR 37.126,37) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept Euros vingt-six Cents (EUR 15.834.587,26) à quinze millions sept

cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-neuf Cents (EUR 15.797.460,89) par annulation de trois millions sept cent douze mille six cent trente-sept (3.712.637) actions ordinaires de Catégorie M de la Société.

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de trois millions sept cent douze mille six cent trente-sept (3.712.637) actions ordinaires de Catégorie M de la Société, la Société doit un montant total de quarante mille huit cent trente-neuf Euros (EUR 40.839,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de trente-sept mille cent vingt-six Euros trente-sept Cents (EUR 37.126,37),

- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie M pour un montant de trois mille sept cent douze Euros soixante-trois Cents (EUR 3.712,63).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de quarante mille huit cent trente-neuf Euro (EUR 40.839,00).

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-seize Euros cinquante-neuf Cents (EUR 291.976,59) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante Euros quatre-vingt-neuf Cents (EUR 15.797.460,89) à quinze millions cinq cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros trente Cents (EUR 15.505.484,30) par annulation de vingt-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-neuf (29.197.659) actions ordinaires de Catégorie N de la Société. En conséquence de cette réduction de capital par annulation de vingt-neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-neuf (29.197.659) actions ordinaires de Catégorie N de la Société, la Société doit un montant total de trois cent trente-six mille neuf cent dix-huit Euros (EUR 336.918,00) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-seize Euros cinquante-neuf Cents (EUR 291.976,59),

- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie N pour un montant de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept Euros soixante-six Cents (EUR 29.197,66),

- du compte de réserve distribuable pour un montant de quinze mille sept cent quarante-trois Euro soixante-quinze Cents (EUR 15.743,75).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de trois cent trente-six mille neuf cent dix-huit Euros (EUR 336.918,00).

Suite aux résolutions qui précèdent, la Société doit à ses actionnaires la somme totale de dix-sept millions trois cent six mille cinq cent quatorze Euros (EUR 17.306.514,-).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de cent quatorze mille quatre cent soixante-quatre Euros cinquante-cinq Cents (EUR 114.464,55) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions cinq cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros trente Cents (EUR 15.505.484,30) à quinze millions six cent dix-neuf mille neuf cent quarante-huit Euros quatre-vingt-cinq Cents (EUR 15.619.948,85) par émission de onze millions quatre cent quarante-six mille quatre cent cinquante-cinq (11.446.455) actions ordinaires de Catégorie L de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de onze millions quatre cent quarante-six mille quatre cent cinquante-cinq (11.446.455) actions ordinaires de Catégorie L de la Société, les actionnaires doivent un montant total de cent vingt-cinq mille neuf cent onze Euros (EUR 125.911,00) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de cent quatorze mille quatre cent soixante-quatre Euros cinquante-cinq Cents (EUR 114.464,55),

- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie L pour un montant de onze mille quatre cent quarante-six Euros quarante-cinq Cents (EUR 11.446,45).

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de deux millions trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze Euros soixante-treize Cents (EUR 2.343.692,73) afin de l'amener de son montant actuel de quinze millions six cent dix-neuf mille neuf cent quarante-huit Euros quatre-vingt-cinq Cents (EUR 15.619.948,85) à dix-sept millions neuf cent soixante-trois mille six cent quarante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 17.963.641,58) par émission de deux cent trente-quatre millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante-treize (234.369.273) actions ordinaires de Catégorie O de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de deux cent trente-quatre millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante-treize (234.369.273) actions ordinaires de Catégorie O de la Société, les actionnaires doivent un montant total de deux millions cinq cent soixante-dix-huit mille soixante-deux Euros (EUR 2.578.062,00) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de deux millions trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-douze Euros soixante-treize Cents (EUR 2.343.692,73),
- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie O pour un montant de deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-neuf Euros vingt-sept Cents (EUR 234.369,27).

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de deux millions cent cinquante-huit mille quatre cent dix Euros (EUR 2.158.410,00) afin de l'amener de son montant actuel de dix-sept millions neuf cent soixante-trois mille six cent quarante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 17.963.641,58) à vingt millions cent vingt-deux mille cinquante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 20.122.051,58) par émission de deux cent quinze millions huit cent quarante et un mille (215.841.000) actions ordinaires de Catégorie P de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de deux cent quinze millions huit cent quarante et un mille (215.841.000) actions ordinaires de Catégorie P de la Société, les actionnaires doivent un montant total de deux millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 2.374.251,00) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de deux millions cent cinquante-huit mille quatre cent dix Euros (EUR 2.158.410,00),
- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie P pour un montant de deux cent quinze mille huit cent quarante et un Euros (EUR 215.841,00).

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de un million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 1.446.940,91) afin de l'amener de son montant actuel de vingt millions cent vingt-deux mille cinquante et un Euros cinquante-huit Cents (EUR 20.122.051,58) à vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros quarante-neuf Cents (EUR 21.568.992,49) par émission de cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-onze (144.694.091) actions ordinaires de Catégorie Q de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-onze (144.694.091) actions ordinaires de Catégorie Q de la Société, les actionnaires doivent un montant total de un million cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-cinq Euros (EUR 1.591.635,00) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de un million quatre cent quarante-six mille neuf cent quarante Euros quatre-vingt-onze Cents (EUR 1.446.940,91),
- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie Q pour un montant de cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros neuf Cents (EUR 144.694,09).

Souscription - Paiement

Sont intervenus:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE, société de droit français, ayant son siège social au 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD, société de droit français, ayant son siège social au 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, société de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

CIC FINANCE, société de droit français, ayant son siège social aux 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

ENAC VENTURES LLC, société de droit américain, ayant son siège social à c/o EURISTATES, INC., 667 Madison Avenue, New York NY 10021, U.S.A., représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

PARINVEST S.A.S., société de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

Les parties susmentionnées ont déclaré avoir souscrit la totalité des six cent six millions trois cent cinquante mille huit cent dix-neuf (606.350.819) nouvelles actions résultant des résolutions 8 à 11 ci-dessus et les libérer en totalité pour un montant de six millions six cent soixante-neuf mille huit cent cinquante-neuf Euros (EUR 6.669.859,00) par apport en nature consistant en la conversion partielle de la créance détenue à rencontre de la Société en vertu des résolutions 1 à 7 pour un même montant, comme suit:

Souscripteurs	Augmentation de capital (EUR)	Nombre d'actions émises	Allocation à la réserve légale (EUR)	Valeur de souscription et conversion correspondante de

	la créance (EUR)			
Emission de 11.446.455 nouvelles actions de Catégorie L souscrites comme suit:				
CIC	30.523,88	3.052.388	3.052,39	33.576,27
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HO- NORE	30.523,88	3.052.388	3.052,39	33.576,27
PARINVEST	22.510,60	2.251.060	2.251,06	24.761,66
ENAC LLC	382,31	38.231	38,23	420,54
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	22.892,91	2.289.291	2.289,29	25.182,20
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	7.630,97	763.097	763,09	8.394,06
Total	114.464,55	11.446.455	11.446,45	125.911,00
Emission de 234.369.273 nouvelles actions de Catégorie O souscrites comme suit:				
CIC	624.984,73	62.498.473	62.498,47	687.483,20
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HO- NORE	624.984,73	62.498.473	62.498,47	687.483,20
PARINVEST	460.910,61	46.091.061	46.091,06	507.001,67
ENAC LLC	7.827,93	782.793	782,79	8.610,72
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	468.738,55	46.873.855	46.873,86	515.612,41
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	156.246,18	15.624.618	15.624,62	171.870,80
Total	2.343.692,73	234.369.273	234.369,27	2.578.062,00
Emission de 215.841.000 nouvelles actions de Catégorie P souscrites comme suit:				
CIC	575.576,00	57.557.600	57.557,60	633.133,60
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HO- NORE	575.576,00	57.557.600	57.557,60	633.133,60
PARINVEST	424.472,91	42.447.291	42.447,29	466.920,20
ENAC LLC	7.209,09	720.909	720,91	7.930,00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	431.682,00	43.168.200	43.168,20	474.850,20
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	143.894,00	14.389.400	14.389,40	158.283,40
Total	2.158.410,00	215.841.000	215.841,00	2.374.251,00
Emission de 144.694.091 nouvelles actions de Catégorie Q souscrites comme suit:				
CIC	385.850,91	38.585.091	38.585,09	424.436,00
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HO- NORE	385.850,91	38.585.091	38.585,09	424.436,00
PARINVEST	284.555,40	28.455.540	28.455,54	313.010,94
ENAC LLC	4.832,78	483.278	483,28	5.316,06
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	289.388,18	28.938.818	28.938,82	318.327,00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL LARD	96.462,73	9.646.273	9.646,27	106.109,00
Total	1.446.940,91	144.694.091	144.694,09	1.591.635,00
Total	6.063.508,19	606.350.819	606.350,81	6.669.859,00

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant, dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de l'étude effectuée et décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler au sujet de l'apport qui correspond au moins en nombre et en valeur aux nouvelles actions à émettre tel que décrit ci-dessus.»

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises.

Ledit rapport, après avoir été signé et validé par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Douzième résolution

L'assemblée générale prend note de la décision de l'associé commandité de proposer, au vu des comptes arrêtés au 20 juin 2007, de distribuer aux actionnaires un dividende intérimaire et décide de distribuer aux actionnaires, et d'autoriser

l'associé commandité à leur payer un montant total d'un million deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-trois Euros (EUR 1.252.563,00) au prorata de leur participation, à savoir:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	250.512,60 EUR
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	83.504,20 EUR
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE	334.016,80 EUR
CIC FINANCE	334.016,80 EUR
ENAC VENTURES LLC	4.183,56 EUR
PARINVEST S.A.S.	246.329,04 EUR

La preuve de la valeur et de l'existence du profit distribuable sous forme de dividende intérimaire a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur la distribution d'un dividende intérimaire du réviseur d'entreprise en date du 6 juillet 2007, dont la conclusion est la suivante:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Company does not have distributable amounts which exceed the proposed interim dividend.

We have also satisfied ourselves that the other conditions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, are complied with:

- The statutes authorize the General Partner to pay interim dividends;
- The financial statements are prepared less than two months before the decision of the General Partner to distribute an interim dividend, subject to that decision to be taken before August 20, 2007.»

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'entreprises.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Treizième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui désormais stipule:

« **Art. 6.** La Société a un capital social souscrit de vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Euros et quarante-neuf Cents (EUR 21.568.992,49) représenté par neuf cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq (956.545) actions ordinaires de Catégorie F, deux cent vingt-cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-cinq (225.555.545) actions ordinaires de Catégorie G, cent cinquante-sept millions cent soixante et un mille deux cent soixante-treize (157.161.273) actions ordinaires de Catégorie H, deux cent quarante-trois millions huit cent quinze mille six cent trente-six (243.815.636) actions ordinaires de Catégorie I, deux cent trente-cinq millions huit cent cinquante-neuf mille sept cent vingt-six (235.859.726) actions ordinaires de Catégorie J, cent quatre-vingt-onze millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-treize (191.959.273) actions ordinaires de Catégorie K, deux cent seize millions neuf cent soixante-quinze mille quatre-vingt-onze (216.975.091) actions ordinaires de Catégorie L, cent quarante-sept millions deux cent vingt-deux mille sept cent vingt-sept (147.222.727) actions ordinaires de Catégorie M, cent quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille soixante-huit (142.489.068) actions ordinaires de Catégorie N, deux cent trente-quatre millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante-treize (234.369.273) actions ordinaires de Catégorie O, deux cent quinze millions huit cent quarante et un mille (215.841.000) actions ordinaires de Catégorie P, cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-onze (144.694.091) actions ordinaires de Catégorie Q, et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») nominatives et sans valeur nominale.

Les actions ordinaires de Catégorie F, les actions ordinaires de Catégorie G, les actions ordinaires de Catégorie H, les actions ordinaires de Catégorie I, les actions ordinaires de Catégorie J, les actions ordinaires de Catégorie K, les actions ordinaires de Catégorie L, les actions ordinaires de Catégorie M, les actions ordinaires de Catégorie N, les actions ordinaires de Catégorie O, les actions ordinaires de Catégorie P et les actions ordinaires de Catégorie Q sont, ainsi que les actions ordinaires d'autres Catégories pouvant être émise ponctuellement, dénommées ensembles les «Actions Ordinaires».

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,00) représenté par cent milliards d'actions (100.000.000.000) nominatives sans valeur nominale. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et de garantir un droit de souscription d'actions aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Toutes les Actions Ordinaires émises par la Société sont des actions rachetables. Les Action Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du Gérant de la Société conformément aux stipulations de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et suivant les conditions établies par un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société. Le rachat des Actions Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) ou par les recettes d'une

nouvelle émission d'actions faite en vue d'un tel rachat. Les Actions Ordinaires qui ont été rachetées ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves. La réserve pré-mentionnée n'est pas requise lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions Ordinaires (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le Gérant ou par toute personne nommée à cet effet par le Gérant sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature. La valeur de l'actif net est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de la Société moins les dettes telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de la Société peut être plus précisément définie dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le ou les Gérant(s) est définitive et lie la société ainsi que les présents et futurs actionnaires.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins vingt jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant au porteur le nombre d'actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Actions Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises à une modification des présents statuts.

La société peut dans les limites et suivant les conditions prévues par la loi racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Après comme avant cette opération de réduction/augmentation de capital, le même avoir est soumis aux risques sociaux; et le patrimoine de la société n'est pas augmenté, ce qui exclut la perception d'un droit proportionnel d'enregistrement du chef d'apports nouveaux.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de soixante treize mille Euros (EUR 73.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Cuisset, R. Galiotto, G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007. Relation LAC/2007/17701. — Reçu 66.698,59 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007095353/211/891.

(070106855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 93.844.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007095458/211/11.

(070106812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095416/220/12.

(070106261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095415/220/12.

(070106265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

VGroup, Voltaire Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 118.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société**Pour Maître J. Seckler**Le notaire*

Par délégation, I. Colamonico

Référence de publication: 2007095395/231/15.

(070107448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007095767/231/15.

(070107630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Tarleton Real Estate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.617.

Extrait rectificatif

A la constitution de la société TARLETON REAL ESTATE S. à r. l., signée par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 26 octobre 2006 sous le numéro L060115376.05, il y a lieu de rectifier le pouvoir de signature dans la version française comme suit:

«La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des gérants de la société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

P. Serres

Notaire

Signé par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Référence de publication: 2007095148/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

BTP World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 59.580.

It was resolved at the Annual General Meeting of Shareholders held on 21 February to renew the mandates of Mr Christian Billon, Mr Jean-Pierre Winandy, Mr Peter Michael Palm, Mr Stephen John Parkinson and Mr Kenneth Michael Duckels, until the following general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending February 28, 2007.

The board of directors consists as of 21 February 2007 of the following persons:

- Mr Christian Billon, with professional address at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.
- Mr Jean-Pierre Winandy, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- Mr Peter Michael Palm, with professional address at Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom.
- Mr Stephen John Parkinson, with professional address at Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom.
- Mr Kenneth Michael Duckels, with professional address at Calverley Lane, LS 18 4RP Horsforth, Leeds, United Kingdom.

The general meeting also resolved to renew the mandate of the statutory auditor DELOITTE S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 67.895 until the following general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending February 28, 2007.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue le 21 février 2007 de renouveler le mandat de M. Christian Billon, M. Jean-Pierre Winandy, M. Peter Michael Palm, M. Stephen John Parkinson et M. Kenneth Michael Duckels, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société pour l'année sociale se terminant au 28 février 2007.

Le conseil de l'administration se compose désormais comme suit:

- M. Christian Billon, avec adresse professionnelle à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg.
- M. Jean-Pierre Winandy, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- M. Peter Michael Palm, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni.
- M. Stephen John Parkinson, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni.
- M. Kenneth Michael Duckels, avec adresse professionnelle à Calverley Lane, LS18 4RP Horsforth, Leeds, Royaume-Uni.

L'assemblée générale a également décidé de renouveler le mandat du commissaire au comptes DELOITTE S.A., avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro de registre B 67.895, jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de la société pour l'année sociale se terminant au 28 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP WORLD S.A.

Signature

Référence de publication: 2007095146/250/43.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01984. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.639.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

Extrait de la décision des associés de la société adoptée le 3 juillet 2007

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi des Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 5.618 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi des Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 16.211 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG une société de droit allemand enregistrée dans le registre commercial à la court (Amtsgericht) de Munich en Allemagne sous le numero du registre HRA 82707 selon les dispositions du code commercial allemand (Handelsgesetzbuch) dont le siège social se trouve à 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, a cédé 213 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 400 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 138 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 15.836 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 5.391 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 859 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 493 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social à Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam aux Pays-Bas, a cédé 12.331 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA, une fondation régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social Rietlandpark 353, 1019 EM Amsterdam, aux Pays-Bas, a cédé 2.570 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben Sat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
SBS BROADCASTING S.à r.l.
ProServices MANAGEMENT S.à.r.l.
Gérant
C. Rath
Gérant

Référence de publication: 2007095145/1084/88.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06177. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Royston Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.618.

—
Extrait rectificatif

A la constitution de la société ROYSTON PROPERTIES S. à r.l., signée par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 26 octobre 2006 sous le numéro L060115378.05, il y a lieu de rectifier le pouvoir de signature dans la version française comme suit:

«La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des gérants de la société ou par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

P. Serres

Notaire

Référence de publication: 2007095149/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00921. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Cristallin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.861.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 17 juillet 2007, que:

- les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg ont été renouvelés avec effet rétroactif au 4 mai 2004 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095139/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Mareva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.657.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007095153/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11123. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Elite Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 92.663.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095162/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Elite Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 92.663.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095163/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Elite Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 92.663.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095166/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.639.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

Extrait de la décision des associés de la société adoptée le 3 juillet 2007

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi des Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 1.409 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership enregistré à Guernsey sous la loi des Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 4.065 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG une société de droit allemand enregistrée dans le registre commercial à la court (Amtsgericht) de Munich en Allemagne sous le numéro du registre HRA 82707 selon les dispositions du code commercial allemand (Handelsgesetzbuch) dont le siège social se trouve à 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, a cédé 53 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 100 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL a cédé 34 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 3.971 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 1.352 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 215 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 7, avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada a cédé 124 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social à Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam aux Pays-Bas, a cédé 3.093 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

- Conformément à la cession de parts sociales du 3 juillet 2007, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA, une fondation régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social Rietlandpark 353, 1019 EM Amsterdam, aux Pays-Bas, a cédé 644 parts sociales de classe B détenues dans la Société à ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH ayant son siège social à 7, Medienallee Unterföhring D-85774 Allemagne.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ProSieben SAT.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
SBS BROADCASTING S.à r.l.
ProServices MANAGEMENT S.à.r.l
Gérant
C. Raths
Gérant

Référence de publication: 2007095144/1084/88.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06170. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Talanx Finanz (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Beschlussfassung über den Umzug der Gesellschaft

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig den Umzug der TALANX FINANZ (LUXEMBURG) S.A. am 24. April 2007 nach 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, den 5. April 2007.

D. Stenzel
Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007095889/2458/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Gigaplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007095775/231/15.

(070107627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Liam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.814.

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, United States of America, registered under number 3775154 with the State of Delaware (United States of America), duly represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney on May 29th 2007;

2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom, registered under number LP009874 with the Companies House of England and Wales, duly represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney on May 29th 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the sole shareholders of LIAM FINANCE S. à r.l, a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 124.814, which has been incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on February 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 802 of May 7th, 2007. These Articles have not yet been changed.

The appearing parties, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

1. Transfer of eight (8) share quotas from APOLLO REAL ESTATE FUND II LP and two (2) share quotas of APOLLO REAL ESTATE FUND II (EURO) LP to DORIC LUXE LLP;
2. Creation of class A and B share quotas;
3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association;
4. Creation of A and B managers and appointment of three (3) new managers;
5. Amendment of Article 12 paragraph 1 and 6 of the Articles of Association;
6. Miscellaneous.

First resolution

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, prenamed, declares to transfer eight (8) of its share quotas to DORIC LUXE LLP, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at The White House, 2 Meadow, Godalming, Surrey GU7 3HN, United Kingdom, registered under number OC328338 with the Companies House of England and Wales, duly represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a power of attorney on May 29 2007.

Furthermore APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, prenamed, declares to transfer two (2) of its share quotas to DORIC LUXE LLP, prenamed and represented as stated above.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Notification

The Board of Managers of the Company, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting then decides to create class A and class B share quotas. According to these share transfers and the creation of different share quota classes the one hundred (100) share quotas are subscribed as follows:

1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP:	73 class A share quotas
2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP:	17 class A share quotas
3) DORIC LUXE LLP:	10 class B share quotas
Total:	100 share quotas

Third resolution

According to the above resolutions the meeting decides to amend Article 6 of the Articles of Association which will henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into ninety (90) class A share quotas and ten (10) class B share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.»

Fourth resolution

The meeting decides to create A and B managers. Therefore the already existing managers LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. and Mrs Anne Delord will be A managers.

The following person is furthermore appointed class A manager for an unlimited duration:

1) Mr Andrea Orlandi born in Brescia (Italy), on 7 May 1971, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom.

The following persons are appointed B managers for an unlimited duration:

1) Mr Simon Hillcox, born in Solihull (United Kingdom), on 3 June 1964, with professional address at 19 Devonshire Street, London SW1G 7AG, United Kingdom;

2) TCG GESTION S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.822, with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Fifth resolution

According to the above resolution the meeting decides to amend Article 12 paragraph 1 and 6 of the Articles of Association which will henceforth read as follows:

« **Art. 12. Paragraph 1.** The company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.»

« **Art. 12. Paragraph 6.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one class A and one class B manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.»

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, une société constituée et régie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Raod, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3775154 auprès de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 29 mai 2007;

2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, une société constituée et régie sous les lois de la Grande-Bretagne, ayant son siège social au 88 Wood Street, Londres EC2V 7AJ, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP009874 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galle, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 29 mai 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seules associées de la société LIAM FINANCE S. à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.814, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 802 du 7 mai 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Cession de huit (8) parts sociales de la société APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP et de deux (2) parts sociales de la société APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP à la société DORIC LUXE LLP;

2. Création de parts sociales de classe A et B;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la société;

4. Création de gérant A et B et nomination de trois (3) nouveau gérants;

5. Modification de l'article 12, alinéa 1^{er} et 6 des statuts de la société;

6. Divers.

Première résolution

La société APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, prénommée, déclare céder huit (8) de ses parts sociales à la société DORIC LUXE LLP, une société constituée et régie sous les loi du Royaume-Uni, ayant son siège social au The White House, 2 Meadow, Godalming, Surrey GU7 3HN, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro OC328338 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galle, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration lui donné le 29 mai 2007.

Ensuite la société APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, prénommée, déclare céder deux (2) de ses parts sociales à la société DORIC LUXE LLP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Signification

Le conseil de gérance, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, accepte ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment significées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite de créer des parts sociales de classe A et B.

Conformément aux cessions de parts et à la création de différentes classes de parts sociales les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP:	73 parts sociales de classe A
2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP:	17 parts sociales de classe A
3) DORIC LUXE LLP:	<u>10 parts sociales de classe B</u>
Total:	100 parts sociales

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe A et dix (10) parts sociales de classe B de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer des gérants A et B. Les gérants existants LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et Madame Anne Delord seront gérants A.

La personne suivante a été nommée gérant A pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Andrea Orlandi, né à Brescia (Italie), le 7 mai 1971, demeurant professionnellement à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni.

Sont nommées gérant B pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Simon Hillcox, né à Solihull (Royaume-Uni), le 3 juin 1964, demeurant professionnellement au 19 Devonshire Street, Londres SW1G 7AG, United Kingdom, Royaume-Uni;

2) TCG GESTION S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.822, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente l'assemblée décide de modifier l'article 12 alinéa 1^{er} et 6 des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Alinéa 1^{er}.** La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.»

« **Art. 12. Alinéa 6.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11520. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007095986/211/182.

(070107573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

PlaniGraph S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 92.445.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliesse Folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. Juni 2007 innerhalb der Gemeinde Grevenmacher von

17, rue Ste. Catherine L-6717 Grevenmacher

nach

1, rue des Jardins L-6738 Grevenmacher

verlegt.

Grevenmacher, den 21. Mai 2007.

M. Geib

Gesellschafter

Référence de publication: 2007095892/7180/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03233. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Pelican Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

In the year two thousand and seven on the thirteenth of June

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of PELICAN MEDIA S.A., R.C.S. Number B 112.924, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated December 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 583 of March 21, 2006. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, dated June 4, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at six p.m., Mrs Sabine Perrier, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that six thousand eight hundred and ninety-two (6,892) shares over the six thousand eight hundred and ninety-two (6,892) issued shares without par value, representing one hundred per cent (100,00%) of the total capital of one million one hundred and seventy-three

thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty six Cent (1,173,937.56 EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, the shareholders having resolved in a private shareholders' meeting held extraordinarily on June 1, 2007 on the agenda hereunder and having resolved by 85,21% of the shareholders present or represented, Cazevedo Corp (represented by Celso Azevedo) abstaining, representing 14,79% of the share capital of the Company, to appoint Mrs Sabine Perrier of Lawyers' Office Le Gouëff, 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg or any other lawyer of Lawyers' Office Le Gouëff, to do whatever is deemed necessary for the ratification of their resolutions before a Notary in Luxembourg.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the minutes of the shareholders' meeting aforementioned and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company represented by 6,892 shares without par value from its present amount of one million one hundred and seventy-three thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty-six Cent (EUR 1,173,937.56) to one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-six Cent (EUR 117,393.76) by cancellation of six thousand two hundred and two point eighty (6,202.80) shares without par value of the Company and without compensation to the existing shareholders.

2. Increase of the corporate capital of the Company in order to raise it from one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy six Cent (EUR 117,393.76) to two million one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-six Cent (EUR 2,117,393.76) by contribution in cash of two million Euro (EUR 2,000,000.-) representing six thousand two hundred and two point eighty (6,202.80) new shares without par value. Subscription of (i) three thousand thirty five point twenty-three (3,035.23) shares without par value by NISABE GmbH with a payment in cash of nine hundred and seventy-eight thousand six hundred and sixty-five Euro and sixty one Cent (EUR 978,665.61); of (ii) three thousand thirty-five point twenty-three (3,035.23) shares without par value by SAT-MEDIA INVEST A.G. with a payment in cash of nine hundred and seventy-eight thousand six hundred and sixty-five Euro and sixty-one Cent (EUR 978,665.61) and of (iii) one hundred and thirty-two point thirty-four (132.34) shares without par value by Mr Eugenio Fontan with a payment in cash of forty two thousand six hundred and sixty-eight Euro and seventy-eight Cent (EUR 42,668.78), the other existing shareholders renouncing to their subscription rights.

3. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation under Article 6.1 in order to give it the following wording:

«6.1: The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,117,393.76 (two million one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-six Cent), divided into 6,892 (six thousand eight hundred and ninety-two) Shares without par value.»

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and after deliberation, passes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company represented by 6,892 (six thousand eight hundred and ninety-two) shares without par value from its present amount of one million one hundred and seventy-three thousand nine hundred and thirty-seven Euro and fifty-six Cent (EUR 1,173,937.56) to one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-six Cent (EUR 117,393.76) by cancellation of 6,202.80 (six thousand two hundred and two point eighty) shares without par value of the Company and without compensation to the existing shareholders.

This resolution has been adopted by 70,41% of the shareholders present or represented, BROADBAND VENTURES INC. (represented by David Mallof) and CAzevedo CORP (represented by Celso Azevedo) voting against, both representing 29,59% of the share capital of the Company.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company in order to raise it from one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety three Euro and seventy six Cent (EUR 117,393.76) to two million one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety three Euro and seventy-six Cent (EUR 2,117,393.76) by contribution in cash of two millions Euro (EUR 2,000,000.-) representing six thousand two hundred and two point eighty (6,202.80) new shares without par value.

Subscription of:

(i) three thousand thirty-five point twenty-three (3,035.23) shares without par value by NISABE GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered under number HRB 52283, with corporate domicile at Kettenhofweg 29, 60325 Frankfurt am Main, Germany with a payment in cash of nine hundred and seventy-eight thousand six hundred and sixty-five Euro and sixty-one Cent (EUR 978,665.61);

(ii) three thousand thirty-five point twenty-three (3,035.23) shares without par value by SAT-MEDIA INVEST A.G., a company incorporated under the laws of Switzerland with corporate domicile at C/O WIEDERKEHR FORSTER, Bahn-

hofstrasse 44, 8001 Zurich, Switzerland with a payment in cash of nine hundred and seventy eight thousand six hundred and sixty-five Euro and sixty-one Cent (EUR 978,665.61) and of

(iii) one hundred and thirty-two point thirty-four (132,34) shares without par value by Mr. Eugenio Fontan of Spanish nationality, with address Calle Cascanuesces 10F, 28043 Madrid, Spain, with a payment in cash of forty-two thousand six hundred and sixty-eight Euro and seventy-eight Cent (EUR 42,668.78),

the other existing shareholders renouncing to their subscription rights.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) is at the free disposal of the Company.

This resolution has been adopted by 85,21% of the shareholders present or represented, CAzevedo CORP (represented by Celso Azevedo) voting against, representing 14,79% of the share capital of the Company.

Third resolution

Following the preceding resolution, Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.1.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,117,393.76 (two million one hundred and seventeen thousand three hundred and ninety-three Euro and seventy-six Cent), divided into 6,892 (six thousand eight hundred and ninety-two) Shares without par value.»

This resolution has been adopted by 70,41% of the shareholders present or represented, Broadband Ventures Inc. (represented by David Mallof) and Cazevedo Corp (represented by Celso Azevedo) voting against, both representing 29,59% of the share capital of the Company.

Costs

The fees and costs related to the present deed are estimated to twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PELICAN MEDIA S.A, R.C B Numéro 112.924, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2005, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 21 mars 2006. Les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juin 2007, acte non encore paru au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Madame Sabine Perrier, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que six mille huit cent quatre-vingt-douze (6.892) actions sur les six mille huit cent quatre-vingt-douze (6.892) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) de l'intégralité du capital social d'un million cent soixante-treize mille neuf cent trente-sept Euros et cinquante-six Cents (1.173.937,56 EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, les actionnaires ayant décidé, suivant réunion des actionnaires sous seing privé tenue extraordinairement en date du 1^{er} juin 2007, les points repris à l'ordre du jour et ayant décidé à 85,21% des actionnaires présents ou représentés, Cazevedo Corp (représentée par Celso Azevedo) s'abstenant, cet actionnaire représentant 14,79% du capital social de la Société, de nommer Mme. Sabine Perrier de Le Gouëff Avocats, 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou tout autre avocat de l'Etude Le Gouëff, aux fins de faire tout ce qui est nécessaire à la ratification de leurs résolutions, par-devant un Notaire à Luxembourg.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société représenté par 6.892 actions sans désignation de valeur nominale pour le passer de son montant actuel de un million cent soixante treize mille neuf cent trente-sept Euros et cinquante-six Cents (EUR 1.173.937,56) à cent dix sept mille trois cent quatre-vingt treize Euros et soixante seize Cents (EUR 117.393,76) par annulation de six mille deux cent point quatre-vingts (6.202,80) actions sans désignation de valeur nominale de la Société et sans compensation aux actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social de la Société afin de le porte de son montant de cent dix sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante seize Cents (EUR 117.393,76) à deux millions cent dix sept mille trois cent quatre-vingt treize Euros et soixante seize Cents (EUR 2.117.393,76) par apport en numéraire de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représentant six mille deux cent point quatre-vingts (6.202,80) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la Société. Souscription de (i) trois mille trente-cinq point vingt-trois (3.035,23) actions sans désignation de valeur nominale par NISABE GmbH par paiement en numéraire de neuf cent soixante dix-huit mille six cent soixante cinq Euros et soixante et un Cents (EUR 978.665,61); de (ii) trois mille trente-cinq point vingt-trois (3.035,23) actions sans désignation de valeur nominale par SAT-MEDIA INVEST A.G. par paiement en numéraire de neuf cent soixante dix-huit mille six cent soixante cinq Euros et soixante et un Cents (EUR 978.665,61) et of (iii) cent trente deux point trente-quatre (132,34) actions sans désignation de valeur nominale par M. Eugenio Fontan par paiement en numéraire de quarante deux mille six cent soixante huit Euros et soixante dix-huit Cents (EUR 42.668,78), les autres actionnaires existants renonçant à leurs droits de souscription.

3. Modification subséquente des Statuts en leur article 6.1 à l'effet de lui donner désormais la teneur suivante:

«6.1: Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.117.393,76 (deux millions cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-seize Cents), divisé en 6.892 (six mille huit cent quatre-vingt douze) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société représenté par 6.892 (six mille huit cent quatre-vingt-douze) actions sans désignation de valeur nominale pour le passer de son montant actuel d'un million cent soixante-treize mille neuf cent trente-sept Euros et cinquante-six Cents (EUR 1.173.937,56) à cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-seize Cents (EUR 117.393,76) par annulation de 6.202,80 (six mille deux cent point quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale de la Société et sans compensation aux actionnaires existants

Cette résolution est adoptée à 70,41% des actionnaires présents ou représentés, BROADBAND VENTURES INC. (représentée par David Mallof) et CAzevedo CORP (représentée par Celso Azevedo) votant contre, ces deux actionnaires représentant 29,59% du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant de cent dix sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante seize Cents (EUR 117.393,76) à deux millions cent dix sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-seize Cents (EUR 2.117.393,76) par apport en numéraire de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représentant six mille deux cent point quatre-vingts (6.202, 80) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale de la Société.

Souscription de:

(i) trois mille trente-cinq point vingt-trois (3.035,23) actions sans désignation de valeur nominale par NISABE GmbH, société constituée suivant les lois en vigueur en Allemagne, enregistrée sous le numéro HRB 52283, et avec siège social à Kettenhofweg 29, 60325 Francfort sur le Main, Allemagne, par paiement en numéraire de neuf cent soixante dix-huit mille six cent soixante-cinq Euros et soixante et un Cents (EUR 978.665,61);

(ii) trois mille trente-cinq point vingt-trois (3.035,23) actions sans désignation de valeur nominale par SAT-MEDIA INVEST A.G., société constituée suivant les lois en vigueur en Suisse et ayant comme siège social, c/o WIEDERKEHR FORSTER, Bahnhofstrasse 44, 8001 Zurich, Suisse, par paiement en numéraire de neuf cent soixante dix-huit mille six cent soixante-cinq Euros et soixante et un Cents (EUR 978.665,61) et de

(iii) cent trente-deux point trente-quatre (132,34) actions sans désignation de valeur nominale par M. Eugenio Fontan, de nationalité espagnole et avec domicile au Calle Cascanuesces 10F, 28043 Madrid, Espagne, par paiement en numéraire de quarante deux mille six cent soixante huit Euros et soixante dix-huit Cents (EUR 42.668,78);

les autres actionnaires existants renonçant à leurs droits de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que la somme de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) a été mise à la libre disposition de la société.

Cette résolution est adoptée à 85,21% des actionnaires présents ou représentés, CAzevedo CORP (représentée par Celso Azevedo) votant contre, cet actionnaire représentant 14,79% du capital social de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6.1 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.117.393,76 (deux millions cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-seize Cents), divisé en 6.892 (six mille huit cent quatre-vingt-douze) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cette résolution est adoptée à 70,41% des actionnaires présents ou représentés, BROADBAND VENTURES INC. (représentée par David Mallof) et Cazevedo Corp (représentée par Celso Azevedo) votant contre, ces deux actionnaires représentant 29,59% du capital social de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures quinze.

Frais

Les frais et honoraires relatifs au présent acte sont estimés à vingt-quatre mille Euros (EUR 24.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier, G. Schwachtgen, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13789. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007095982/5770/220.

(070107124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Fimalac International, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095769/220/12.

(070107601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**BPA S.A., Société Anonyme,
(anc. Bureau d'Architectes Bopp S.A.).**

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 90.719.

Im Jahre zweitausend und sieben, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 62, Grande-Rue, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit Amtssitz in Niederkerschen, am 30. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 181 vom 20. Februar 2003. Die Statuten wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 12. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 400 am 11. April 2003.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Ralf Boehme, mit Geschäftsadresse in Echternach.

Zum Schriftführer wird Herr Jürgen Port, mit Geschäftsadresse in Echternach, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Alexandra Fuentes, mit Geschäftsadresse in Remich.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Zusatz zweier Absätze zu Artikel der Satzungen, betreffend das Vorkaufsrecht von Aktien sowie entsprechende Änderung des Artikels 5 der Satzung.

2. Änderung der Firmenbezeichnung von BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A. in BPA S.A. sowie dementsprechende Änderung des Artikels 1 der Satzung.

3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Echternach sowie dementsprechende Änderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

4. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt drei Absätze betreffend das Vorkaufsrecht von Aktien zu Artikel 5 hinzuzufügen, welche folgenden Wortlaut haben werden:

« **Art. 5. Absatz 6, 7, 8 und 9.** Das Vorkaufsrecht steht den Vorkaufsberechtigten in dem Verhältnis der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zu. Soweit ein Vorkaufsberechtigter von seinem Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht Gebrauch macht, wächst dieses den übrigen Vorkaufsberechtigten im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile zu.

Für den Fall des Verkaufs eines Geschäftsanteils oder eines Teiles eines Geschäftsanteils durch einen Gesellschafter sind die übrigen Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt.

Die Gesellschafter müssen dem Verwaltungsrat binnen einem (1) Monat des Erhalts der Verkaufsinformation, mitteilen ob sie alle zum Verkauf stehenden Anteile zum in der Verkaufsinformation angegebenen Preis, kaufen möchten.

Werden nicht alle Anteile gekauft haben die Gesellschafter eine Frist von einer (1) Woche um dem Verwaltungsrat mitzuteilen ob sie ihr Angebot betreffend die Anzahl der Anteile erhöhen. Ist dies nicht der Fall steht es dem Verkäufer frei seine Anteile zum angegebenen Preis an Drittpersonen deren Personalien dem Verwaltungsrat mit dem Verkaufsangebot mitgeteilt wurden, zu verkaufen.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Firmenbezeichnung der Gesellschaft von BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A. in BPA S.A. abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzung, welcher von nun an folgenden Wortlaut haben wird:

« **Art. 1.** Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BPA S.A.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6630 Wasserbillig, 62, Grande-Rue, nach L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen von ihr getragen werden, werden auf siebenhundert Euro (700,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Boehme, J. Port, A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2007, REM/2007/916. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 31. Mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096376/5770/72.

(070108330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Bell Trask S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.907.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097118/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Ferlinco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.662.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097117/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Sunlight Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.432.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BARINGS CAPITAL LIMITED, ayant son siège social au 55-56, Lincolns Inn Fields, 4th Floor, Queen's House, Londres WC2A 3LJ,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 4 juillet 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUNLIGHT ENERGY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Riccardo Segat, entrepreneur, né le 30 novembre 1968 à Milan, Italie et domicilié au 20, Eddiscombe Road, Londres SW6 4UA, Royaume-Uni;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy, France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, LAC/2007/19352. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096361/5770/127.

(070107943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

C D I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 10, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 100.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097116/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Arthur Déco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8560 Roodt (Ell), 23, Hueschterterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007097115/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Koudiat Mining Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.710.

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, KOUDIAT MINING HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.710, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1061 du 13 octobre 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du dit notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial, Série C numéro 1314 du 2 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame/Monsieur la/le président(e) désigne comme secrétaire Madame Alexandre Christelle, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Alexandre, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de holding en société de participations financières «Soparfi» et modification subséquente des statuts;
2. Divers.

Madame la présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statuts actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi», avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur. La société peut acquérir, détenir, vendre, donner en location toutes propriétés immobilières construites ou non construites.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: L. Kind, C. Alexandre, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1081. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096370/5770/59.

(070108319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Keir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.609.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEIR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.609. La Société a été constituée par acte du notaire instrumentant du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 530 du 14 mars 2007, page 25.430. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pol Steinhäuser, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur José Dos Reis Santos, employé privé, et Monsieur Gilles Petry, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présentée ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à hauteur de 240.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel à 300.000,- EUR, par apport en espèces et contre émission d'actions nouvelles.

2. Adaptations correspondantes de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, par apport en espèces, d'un montant de 240.000,- EUR (deux cent quarante mille euros) pour le porter de son montant ci-avant fixé de 60.000,- EUR (soixante mille euros) à 300.000,- EUR (trois cent mille euros), et ce par émission au nominal et sans prime d'émission de 240 (deux cent quarante) actions

nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune et par apport du montant correspondant à la Société.

Intervient en ce moment Monsieur Claude Geiben, préqualifié, déclarant souscrire à l'ensemble des 240 (deux cent quarante) actions de capital ci-avant nouvellement créées.

Le notaire, en se référant aux articles 26 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en constate expressément que les conditions y prévues sont remplies et que le montant de 240.000,- EUR (deux cent quarante mille euros) est à la disposition de la Société, tel que cela lui est documenté au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 300.000,- EUR (trois cent mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, P. Steinhäuser, J. Dos Reis Santos, G. Petry, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2007, REM/2007/943. — Reçu 2.400 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096364/5770/58.

(070108340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

L.C. Buro'tic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 313, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097094/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2007

L'Assemblée prend note que les mandats des Administrateurs viennent à échéance lors de cette Assemblée.

Sont élus comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

- Marceau Pann, Président
- Jean-Michel Maingain
- Jean-Marc Mathioudakis

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT, vient à échéance à la présente Assemblée Générale Ordinaire et procède au renouvellement de son mandat pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007095099/1122/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.036.050,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.195.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 avril 2007 que l'associé de la Société EnerSys CAYMAN L.P. a transféré, avec effet au 30 avril 2007, 8.072 parts sociales de la Société à EnerSys CAYMAN Inc., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walkers House, P.O. Box 908GT, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman, ainsi que 153.370 parts sociales de la Société à EnerSys CAYMAN EURO L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walkers House, P.O. Box 908GT, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 avril 2007 que l'associé de la Société EnerSys CAYMAN Inc. a transféré, avec effet au 30 avril 2007, 8.072 parts sociales de la Société à EnerSys CAYMAN EURO L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walkers House, P.O. Box 908GT, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïman.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont toutes détenues par EnerSys CAYMAN EURO L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EnerSys HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007095120/275/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Torno S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.999.

Par la présente, ALTER DOMUS, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, décide, en sa qualité de domiciliataire, de dénoncer, avec effet au 30 juin 2007, le siège social de la société TORNO S.A.H., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.999.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

ALTER DOMUS, S.à r.l.

D. Robyns

Référence de publication: 2007095118/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Fabienne Belnou Créations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 43.116.

Statuts coordonnés de la société au 29 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095772/243/13.

(070107544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Emmy NA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007095773/220/12.

(070107483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Highland Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.549.

In the year two thousand and seven, on the 6th day of August.

Before Maître Blanche Moutrier, Notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HIGHLAND WORLDWIDE S.A. a «Société Anonyme» with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 116.549, incorporated by deed dated May, 10th, 2006 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1419 of July 24th, 2006.

The meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Catherine Coppee, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the 24,800 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the company;
2. Nomination of a liquidator of the company;
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator M^e Charles Duro, lawyer, residing in Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIGHLAND WORLDWIDE S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 116549, constituée le 10 mai 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1419 du 24 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Coppee, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 24.800 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur de la société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Maître Charles Duro, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Duro, L. Bonifazzi, C. Coppee, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2007, Relation: EAC/2007/9637. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007095989/272/89.

(070107446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

S.I.F.T., Société Immobilière du Fort Thüngen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095212/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01863. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070102451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

K.K.M. Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg E 1.893.

L'an deux mille sept, le treize juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Klemann, technicien, demeurant à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses,

2.- Monsieur Carlo Kemp, ingénieur diplômé, demeurant à L-3416 Dudelange, 134, rue Sainte Barbe,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Claude Klemann et Monsieur Carlo Kemp, prénommés, sont les seuls associés de la société civile immobilière K.K.M., Société Civile Immobilière, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 9 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 115 du 9 mars 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 461 du 16 septembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1318 du 7 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 1893.

2. Les associés décident de compléter l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières.

Elle peut faire toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal et se porter fort ou caution.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Klemann, C. Kemp, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18581. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007095996/227/36.

(070107434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

CEREP Investment West End S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.990.

—
EXTRAIT

Par contrat de cession de parts du 25 mai 2007, la société à responsabilité limitée CEREP II S.à r.l, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-107.559, a cédé quatre cent quarante-trois (443) parts sociales de la société CEREP INVESTMENT WEST END S.à r.l. à la société HEVAF MASTER C S.à r.l, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.573.

Depuis lors, toutes les quatre cent quarante-trois (443) parts sociales de la société CEREP INVESTMENT WEST END S.à r.l. sont détenues par la société HEVAF MASTER C S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007094407/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Terri Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 248.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 56.725.

—
Décision des associés prise en date du 11 juillet 2007

Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Bjorg, Master of Business Administration, 13, Bächlegatterweg, FL-9495 Triesen
- Monsieur Peter Frommelt, Professional Trustee, 37, Austrasse, FL-9490 Vaduz
- Monsieur Olafur Gudmundsson, Project Manager, 11, Elblingring, D-54457 Wincheringen

La société sera engagée en toutes circonstances et sans limitation par la seule signature de chacun des gérants.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094410/504/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Notam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 113.823.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que:

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 16 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

J.-P. Frank.

Référence de publication: 2007094285/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.